



CONDITIONS POUR DEMANDER UN VISA SCHENGEN (VISITE)

Merci de lire les indications suivantes attentivement et jusqu'à la fin:

Conditions générales pour demande de Visa Schengen

Le requérant doit se présenter personnellement dans cette Ambassade pour la biométrie, au plus tôt 180 jours avant le départ prévu.

Le requérant doit déposer dûment rempli et signé le **Formulaire de Demande de visa** disponible dans la page web de cette représentation. Dans les cas des mineurs, ce formulaire doit être signé par un représentant légal ou tuteur.

La demande de visa doit être accompagnée des documents suivants:

- **Passeport valide** (en cours de validité au moins 3 mois après la date prévue de retour à Cuba).
- **Photocopie du passeport** (la page des données personnelles, information de validité, des visas antérieurs).
- **2 photos en couleur** récentes, de format 35x45mm, sur fonds clair et uni.
- **Réservation de vol** aller-retour. **Ne pas acheter le billet d'avion**. Si vous avez acheté un billet d'avion, l'Ambassade n'est pas responsable des frais découlant d'un changement de dates.
- Confirmation d'une **Assurance Médicale de Voyage** valable.
- **Lettre d'invitation** (modèle disponible dans la page web)
- **Lettre d'invitation de la part de l'hôte Suisse** (expliquant la nature du voyage)

L'émolument de traitement de demande de visa s'élève à la valeur de **EUR 90.00**. Ce montant sera payé au moment de la soumission de la demande et n'est pas remboursable en cas de refus.

Autres documents nécessaires:

- **Employés:** Attestation d'emploi indiquant la position et fonction au travail, la durée du contrat, le droit des vacances, la période autorisée pour voyager et la date de réincorporation au travail après la période autorisée.
- **Travailleurs indépendants:** Documents justifiant leur activité lucrative.
- **Étudiants:** Lettre actuelle de non-objection de l'école à laquelle est liée autorisant la période d'absence et la date de retour.
- **Enfants mineurs:** Copie de l'Acte de Naissance et dans le cas où l'enfant voyage seul ou avec un des parents : Copie de l'Autorisation Parentale de Sortie du territoire (établie devant une instance juridique cubaine) du père ou la mère qui ne voyagera pas avec le mineur.

Dans tous les cas, l'Ambassade pourra demander d'autres documents si nécessaire.

D'autres dispositions pour Visa de Visite

Remarque: Avant que la demande de visa soit présentée, l'hôte doit envoyer uniquement les deux **Lettres d'Invitation** à l'Ambassade Suisse par e-mail. L'invitation doit contenir les informations suivantes: données de la personne invitée et de son hôte, adresse en Suisse / à Cuba, raison et durée du séjour en Suisse, relation entre la personne invitée et son hôte. En plus, l'hôte devra annexer une photocopie de son **Passeport** ou de son **Permis de Séjour**. (Vous trouverez le modèle "**Carta de invitación**" dans la page web de cette représentation).

Visite familiale : Pour visite aux membres de la famille, le requérant doit présenter un document officiel qui montre clairement la relation de famille avec la personne qui a envoyé l'invitation (Certificat de Naissance, Certificat de Famille, Certificat de Mariage, Carte d'Identité, etc. sous forme original ou copie).

D'autres types de visa

Veillez contacter cette Ambassade.

Assurance Médicale de voyage

Il est requis de présenter un certificat valable d'assurance médicale de voyage en cas de voyages officiels ou d'affaires, de visites familiales et de voyages privés ou touristiques.

Le requérant de visa de court séjour est tenu de prouver qu'il est titulaire, à titre individuel ou collectif, d'une assurance de voyage adéquate et valide, couvrant les éventuels frais de rapatriement, frais médicaux et d'hospitalisation d'urgence.

- Cette assurance peut être souscrite à Cuba auprès d'**ASISTUR** ou **ESEN**. Elle peut également être souscrite en Suisse par l'hôte.
- L'assurance doit être valable pendant toute la durée du séjour et dans tous les états qui appliquent intégralement les dispositions de l'accord Schengen. La couverture minimale est de **EUR 30'000**.
- Le certificat de l'assurance médicale de voyage doit être présenté au moment de déposer la demande de visa.

Information

Sur la base des documents présentés l'Ambassade décidera si une « Déclaration de prise en charge » officielle est nécessaire. Pour informations supplémentaires, merci de consulter le fonctionnaire disponible au guichet de l'Ambassade.

Important :

- Seules les demandes complètes seront acceptées.
- La date d'émission des documents à présenter ne doit pas dépasser les 6 mois de validité.
- Faux renseignements ou de fraude, à toute étape du processus, vous disqualifient automatiquement pour obtenir un visa.
- **L'Ambassade se réserve le droit d'accorder ou non le visa bien que le dossier soit complet.**

Chaque dossier complet soumis sera évalué individuellement.

Il est recommandable de soumettre votre demande un temps raisonnable avant la date prévue de votre voyage.

Une réponse à votre demande sera communiquée en temps utile.

Lors de votre prochaine visite, vous recevrez l'une des **réponses suivantes** :

- Visa
- Déclaration de Prise en Charge pour envoyer au garant en Suisse selon les indications.
- Refus de Visa.

Dans ce cas, la présence personnelle n'est pas obligatoire, vous pouvez poursuivre le processus à travers un tiers sous condition d'une autorisation par écrit contenant ses données personnelles et dûment signée par le client qui voyagera.

5ta Avenida, No 2005
entre 20 y 22
Miramar, Playa
La Habana 11300

Teléfono: +53 (0)7 204 26 11
Fax: +53 (0)7 204 11 48
+41 (0)58 464 18 46 (47)
+41 (0)58 464 18 49
havana@eda.admin.ch
www.eda.admin.ch/havana